

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE NATIONALE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET TRANSEV NIORT AGGLOMÉRATION POUR LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC ET DES SERVICES VÉLOS TANLIB

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE NATIONALE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET TRANSDEV NIORT AGGLOMERATION POUR LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC ET DES SERVICES VÉLOS TANLIB

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La présente convention vise à établir **un partenariat opérationnel** entre la Police nationale de Niort, la Gendarmerie Nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Niortais et son délégataire Transdev Niort Agglomération exploitant du réseau de mobilité TANLIB afin de renforcer la coordination en cas de situation critique sur le réseau, notamment les agressions physiques, ou tout autre événement troublant la sécurité ou la tranquillité publique.

Le champ d'application est également préventif, en particulier en matière de lutte contre la conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, ou d'usage de téléphone au volant.

L'objectif est d'assurer une réactivité conjointe, une communication directe et une efficacité d'intervention accrue en cas d'incident signalé par le Poste de Commandement Centralisé (PCC) de l'Exploitant TANLIB.

Enfin, avec le développement des services vélos, l'objectif de cette convention est de faciliter le suivi des procédures.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de la convention ci-jointe,

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».